

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 3 avril 1883.)

Le délai d'opposition de 90 jours s'étant écoulé le 30 mars dernier sans qu'il y ait eu de réclamation, la loi fédérale concernant la réorganisation du département des finances, les traitements et les cautionnements des fonctionnaires et employés de ce département, du 11 décembre 1882, qui a été publiée le 30 du même mois\*), est entrée en vigueur et déclarée exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> du mois courant.

Le conseil fédéral a nommé :

Télégraphiste à Wädensweil :	M. Félix Himmler, de Zollikon (Zurich), administrateur postal à Wädensweil (Zurich);
» » Andermatt :	» Gabriel Nager, d'Urseren (Uri), buraliste de poste à Andermatt (Uri).

(Du 6 avril 1883.)

Le conseil fédéral a autorisé son département des postes et des chemins de fer à conclure avec l'Espagne un arrangement définitif ayant pour but d'étendre les limites de poids et de dimensions des paquets d'échantillons de marchandises échangés entre les deux pays par la poste aux lettres, de la même manière que cela a été convenu le 1<sup>er</sup> juin 1882 pour l'échange avec la France, la Belgique et la Grande-Bretagne, et le 1<sup>er</sup> octobre de la même

\*) Voir feuille fédérale de 1882, volume IV, page 711).

année avec les Etats-Unis d'Amérique \*). Cet arrangement entrera en vigueur le plus tôt que faire se pourra.

Le conseil fédéral a autorisé son département des postes et des chemins de fer à transformer le dépôt de poste de *Trélex* (Vaud) en bureau de poste, à partir du 1<sup>er</sup> mai de cette année.

\*) Voir recueil officiel, nouvelle série, VI. 159, 160, 185 et 451).

## INSERTIONS.

### Publication.

A l'occasion d'un congrès scolaire qui aura lieu à **Rio de Janeiro** le 1<sup>er</sup> juin prochain, le gouvernement brésilien ouvrira une *exposition pédagogique*, à laquelle la Suisse est invitée à participer.

Cette exposition comprendra entre autres les objets suivants :

- 1<sup>o</sup> Plans et modèles de bâtiments scolaires.
- 2<sup>o</sup> Mobilier scolaire ou modèle de ce mobilier.
- 3<sup>o</sup> Matériel d'enseignement, c'est-à-dire tous les objets appropriés à l'enseignement primaire, tels que cartes géographiques, sphères, tableaux, planches, lithographies, collections, etc., etc.
- 4<sup>o</sup> Manuels et livres en usage dans les écoles primaires. Hygiène scolaire.
- 5<sup>o</sup> Documents et publications officiels relatifs à l'instruction primaire.

Les envois pour l'exposition doivent être adressés à la typographie nationale à Rio de Janeiro, avec avis à M. le conseiller Leoncio de Carvalho, premier secrétaire du congrès d'instruction à Rio de Janeiro.

Les objets pour l'exposition seront exemptés des frais de douane, et le retour des objets exposés se fera par les soins et aux frais du gouvernement du Brésil, sauf les objets que le gouvernement, d'accord avec les exposants, aurait achetés.

Berne, le 31 mars 1888. [3].

Chancellerie fédérale.

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1883
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.04.1883
Date	
Data	
Seite	53-54
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 824

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.